



*Au service des peuples
et des Nations*

Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement (ART GOLD GABON)

PHASE II 2013-2016

Décembre 2012

RESUME DU PROGRAMME.

Le programme ART GOLD GABON PHASE II, s'inscrit dans le cadre de l'Initiative ART International née en 2006 d'une collaboration entre les agences des Nations Unies UNESCO, PNUD, UNIFEM, UNOPS et vise à donner un appui aux gouvernements nationaux dans leurs politiques de soutien au développement local internationalisé à travers la promotion de la coopération décentralisée tant au niveau institutionnel, thématique que technologique.

La stratégie de cette seconde phase de ART GOLD GABON, vise également à fournir un appui ciblé aux institutions nationales et locales chargées de conduire les politiques de décentralisation, de planification, de développement des collectivités locales.

Le programme a pour but essentiel l'accompagnement du niveau national dans le pilotage stratégique du développement local et le renforcement des capacités des collectivités locales à promouvoir un développement durable ainsi qu'une modernisation du mode de fonctionnement des collectivités locales.

Ceci se fait à travers la promotion du développement humain soutenable des Provinces, Départements et villes du Gabon par une articulation stratégique, programmatique et administrative entre le niveau local, provincial et national. Il est basé sur une approche intersectorielle et propose une intervention directe à la fois dans les domaines de la gouvernance locale, du renforcement de capacité, du partenariat, du cadrage institutionnel, de l'innovation, de l'approche territoriale, de la communication et de la gestion organisationnelle. Le Programme est à la fois un outil de développement et de stabilisation des zones rurales, de renforcement des capacités techniques et financières des institutions et des communautés, de mobilisation de la coopération internationale et décentralisée mais aussi de plaidoyer pour la prise en compte du Genre dans la planification locale du développement.

Ainsi l'intervention de la phase 2 du programme ART GOLD se fera à travers des activités d'analyses et d'identification de besoins à travers des lignes directrices issues des documents de planification, des plans de développement locaux des départements et communes ainsi que des documents de marketing des provinces ; des activités de renforcement de capacités des acteurs des collectivités locales pour la maîtrise d'ouvrage dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture (entre autres par la réhabilitation et l'équipement des infrastructures et des services sociaux de base), de promotion des économies locales à travers le développement économique local, les activités génératrices de revenus.

Un volet important sera accordé dans cette seconde phase, à l'institutionnalisation du programme pour renforcer son appropriation, au développement du partenariat local avec les structures et institutions qui travaillent dans la promotion de la décentralisation et du développement local, au développement du partenariat international axé vers la coopération décentralisée, à une meilleure implication des agences du système des Nations Unies, ainsi qu'à la mobilisation de ressources.

Le Programme intervient dans les provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué, de l'Ogooué maritime, du Woleu Ntem et du Moyen Ogooué. La mise en œuvre de cette seconde phase a pour ambition de couvrir de nouvelles provinces et progressivement toute l'étendue du territoire gabonais.

Pays : Gabon

Effets escomptés UNDAF : Effet 3 : les communautés se sont appropriées les mesures préventives favorables à l'amélioration de leur bien-être ;
Effet 5 : Les populations, notamment les plus vulnérables, bénéficient des stratégies et politiques sectorielles visant le développement équitable, égalitaire et inclusif du capital humain
Effet 6 : les populations, notamment les plus démunies, ont accès à des services éducatifs et sanitaires de qualité, y compris en ce qui concerne le VIH/sida

Effets escomptés Programme Pays : EP5 : les collectivités locales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre les projets et programme promotion de la gouvernance locale
EP7 : Le niveau de vie des populations dans les trois provinces les plus pauvres du Gabon est amélioré

Produits escomptés CPAP : Produit 1.13: Les plans locaux de développement sont formulés de manière participative et prennent en compte les OMD
Produit 1.14: Les capacités de gestion du développement local et de mobilisation des ressources des acteurs à la base sont renforcées
Produit 2.1: Cadres des interventions programmatiques élaborés de façon participative pour les trois provinces les plus pauvres du Gabon,
Produit 2.2 : Des initiatives visant l'amélioration du niveau de vie des populations vulnérables sont développées et mises en œuvre (des activités génératrices de revenus (OMD 1), l'autonomisation des femmes (OMD 3)
Produit 2.3 : Les populations des localités ciblées ont un meilleur accès aux services sociaux de base (éducation (OMD 2, santé (OMD 4, 5 et 6), assainissement (OMD 7)).

Agence de Coordination : Ministère de l'économie, de l'emploi et du Développement Durable:
Cabinet du Ministre

Agences de Mise en œuvre gouvernementaux: Ministère de l'économie, de l'emploi et du Développement Durable :
Direction de la Planification Générale
Ministère de L'intérieur: Direction Générale de la Décentralisation et
Direction de la tutelle des Collectivités locales
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie : Direction Générale de la Coopération Internationale

Autres partenaires : SNU – Partenaires Bilatéraux et Multilatéraux - Partenaires de la coopération décentralisée - ART International - Association des Communes du Gabon - Association des présidents de Conseils Départementaux – ONG – Structures privées Société Civile

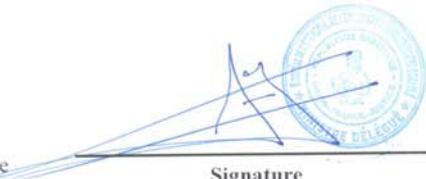
Période du programme : Janv : 2013- Déc 2016
Composante du programme : Gouvernance/ Pauvreté
Titre du Programme : ART GOLD Gabon
Numéro du Programme : _____
Durée du Programme : 4 ans
Modalité de gestion : NEX

Budget total	8.150.000
USD	
Ressources allouées:	
• Gouvernement	6.000.000 USD
• Ressources PNUD	1.000.000 USD
• Autres	1.150.000 USD

POUR LE GOUVERNEMENT

Désiré GUEDON

Ministre Délégué auprès du Ministre de
l'Economie, de l'Emploi et du
Développement Durable



Signature

24 DEC. 2012

Date

POUR LE PNUD

Ulrika RICHARDSON-GOLINSKI

Représentant Résident a.i.



Signature

12.1 DEC 2012

Date

Liste acronymes et abréviations.

ART GOLD	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement
CD	Coopération Décentralisée
CL	Collectivités Locales
CNC	Comité National de Coordination
CP	Coordination Provinciale
CTP	Conseiller Technique Principal
DEL	Développement Economique Local
DN	Direction Nationale
DNP	Directeur National du Programme
DPD	Demande de Paiement Direct
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GTL	Groupe de Travail Local
GTP	Groupe de Travail Provincial
OBC	Organisation à Base Communautaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PDL	Plan de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Plan d'Opération du Programme
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
MEEDD	Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable
NEX	Exécution Nationale
RAR	Rapport Axé sur les Résultats
SNU	Système des Nations Unies
ST	Services Techniques
TDR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Programme
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour la Femme
UNOPS	Bureau des Services d'Appui aux Projets des Nations Unies
VNU	Volontaire des Nations Unies

Partie I : Analyse de la situation

Situé en Afrique Centrale, le Gabon est un pays disposant d'une forte potentialité économique reposant sur les nombreuses richesses provenant de ses ressources minières, pétrolières et forestières. La population est estimée à 1.547.685 habitants pour une superficie de 267.667 K^m², soit en moyenne une densité de 5,6 habitants au K^m², l'une des plus faibles d'Afrique. Certaines zones demeurent totalement inhabitées et la majorité de la population est concentrée autour des principaux pôles économiques du pays comme Libreville, Port Gentil et Franceville (84% de la population gabonaise est urbaine). Cette situation est à l'origine de véritables problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus tels que : l'insuffisance et la faiblesse des infrastructures socio sanitaires, les inégalités dans la couverture en services de base y compris l'éducation, les problèmes liés à l'environnement, notamment l'habitat, l'accès à l'eau potable, l'assainissement, le manque de main d'œuvre dans le secteur de l'agriculture et la saturation dans les autres secteurs d'où un fort taux de chômage.

Conscient de ces nombreux défis à relever, les autorités ambitionnent de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025 en diversifiant la base économique avec une concentration dans les domaines de l'industrie, du tourisme et de l'environnement. Afin de garantir l'application effective des plans et programmes pertinents pour concrétiser cette vision, trois grands objectifs stratégiques ont été avancés par le gouvernement dans une lettre intermédiaire dite de politique économique et sociale, comme suit:(i) Promouvoir une croissance forte, durable et diversifiée, (ii) améliorer la gouvernance économique et la gouvernance démocratique, et (iii) Promouvoir le développement humain et social.

Pour accompagner ces efforts, le Système des Nations Unies (SNU), dans le cadre de son appui au pays pour les cinq prochaines années (2012-2016) a retenu quatre domaines dans lesquels devront s'inscrire les interventions des différentes agences pour permettre ainsi au Gabon d'atteindre ses objectifs de développement.

Le Programme de Pays du PNUD est articulé autour de deux axes : 1) Contribuer au renforcement de la Gouvernance économique, démocratique et environnementale ; 2) Contribuer à l'amélioration du bien-être des populations et de la participation accrue de tous à la croissance. Il est entièrement compatible avec la vision du Gabon émergent et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF).

Pour un meilleur pilotage du développement local et la lutte contre la pauvreté, le PNUD propose entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre de la phase 2 du programme d'**Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement**, intitulé **ART GOLD**, sous la coordination du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable. Ce programme a pour but essentiel de contribuer à l'amélioration de la gouvernance locale pour la réduction de la pauvreté à travers la promotion du développement intégré des Provinces, département et villes du Gabon dans les domaines de la planification des politiques, le renforcement de capacités, la promotion du partenariat et l'appui au développement économique local dans les zones d'intervention.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Initiative ART International née d'une collaboration entre l'UNESCO, le PNUD, l'UNIFEM et l'UNOPS et vise à donner un appui aux gouvernements nationaux dans leurs politiques de soutien au développement local internationalisé à travers la promotion de la coopération décentralisée tant au niveau institutionnel, thématique que technologique. L'un des principes de cette initiative ART stipule que les OMD sont étroitement liés entre eux et ne peuvent être mieux atteints qu'à travers une approche intersectorielle favorisant la participation de toute la population tout en respectant des critères liés à la promotion du Genre.

Prévu en plusieurs phases, le programme ART GOLD GABON vient de boucler la première phase de 5 ans et a pour ambition d'ouvrir une seconde phase de quatre ans, après une période de transition d'un an (2012). Les perspectives étant de couvrir à terme l'ensemble du territoire.

La première phase de ce programme qui s'est déroulée sur une période initiale de 5ans, a eu dans un premier temps comme cible principale les populations issues des Provinces de l'Ogooué Maritime, du Haut Ogooué et de l'Estuaire. Bien qu'étant considéré comme le tri pôle économique du Gabon, le choix de ces zones se justifie par plusieurs faits : (i) leur forte concentration démographique, le seuil élevé de pauvreté, l'insuffisance d'infrastructures sociales de base et le taux élevé de chômage ; (ii) compte tenu de l'approche intersectorielle préconisée, les opportunités de mobilisation de ressources y sont en principe relativement plus faciles en tant que zone de convergence du Système des Nations Unies et de plusieurs bailleurs de fonds dans certains domaines d'intervention. En effet on peut citer le partenariat PNUD/Shell Gabon dans la zone de Gamba,

l'intervention de l'UNICEF et de l'UNESCO dans l'Ogooué Maritime et les interventions d'autres partenaires, bilatéraux et multilatéraux. Le programme a été élargi vers les provinces du Moyen Ogooué et du Woleu Ntem et densifié dans les 1^{ères} provinces.

Ainsi, dans chacune de ces Provinces, le programme est intervenu dans des communes et des départements selon une approche participative. Les principales activités ont été : l'analyse et l'identification des besoins des populations, la planification participative ayant permis l'élaboration de plans locaux de développement et de documents de marketing provinciaux, la mise en œuvre des plans locaux de développement, le renforcement de capacités des acteurs locaux et institutions, l'appui dans les secteurs de la santé, de l'éducation (entre autres par la réhabilitation, et l'équipement des infrastructures et services sociaux de base), la promotion des économies locales à travers les activités génératrices de revenus sous forme de microprojets (dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, de l'écotourisme et du petit commerce). Il ressort de cette première phase que des résultats importants ont été obtenus sur le plan de la lutte contre la pauvreté. Cependant il a aussi été noté des insuffisances au niveau de l'approche ayant eu des conséquences sur le plan de la mise en œuvre du projet.

PARTIE II: STRATEGIE ART GOLD

2.1. Diagnostic et leçons de la phase I

La stratégie de la 1^{ère} phase du programme ART GOLD reposait sur une approche participative, intégrée et partenariale, dans une perspective de pérennisation des initiatives entreprises. Elle était basée sur la création des conditions organisationnelles et pratiques de réduction de la pauvreté par le développement du partenariat local à travers la coopération décentralisée, la promotion de la dynamique communautaire, l'intégration de la dimension Genre, le développement et la diffusion de l'innovation.

Dans sa mise en œuvre, l'intervention du programme ART GOLD Gabon s'est faite à travers les principales activités articulées autour de l'analyse et l'identification des besoins des populations; de l'élaboration et l'exécution des documents de marketing et des plans de développement locaux; du renforcement de capacités des acteurs locaux et institutions du niveau local; et d'appui direct aux collectivités locales et aux associations dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de promotion des économies locales à travers les activités génératrices de revenus sous forme de microprojets (dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat). Ces microprojets financés ont contribué à améliorer conditions et la qualité de vie des populations bénéficiaires dans les zones d'intervention.

Seulement, l'approche s'est plus focalisée sur les financements de micro-projets sans en amont mettre en place des dispositifs et des cadres de concertation fonctionnels qui sont les gages d'une pérennisation et d'une totale appropriation du programme par les acteurs tels que relevés dans le rapport de l'évaluation de la 1^{ère} phase.

On peut en retenir parmi les conclusions de l'évaluation de la 1^{ère} phase:

Au niveau global

L'approche n'avait pas toujours tenu compte des spécificités de l'initiative ART qui met l'accent sur l'approche territoriale du développement et le dialogue entre territoires nord-sud et sud-sud. Elle s'est principalement focalisée sur la lutte contre la pauvreté à travers des micros projets d'impact. Bien que ces projets aient répondu à des préoccupations d'améliorations des conditions de vie des populations cibles au niveau local, sur le plan de la démarche, l'approche n'a pas respecté, les règles de fonctionnement qui sont à la base de la méthodologie ART, notamment certaines thématiques majeures comme la coopération décentralisée, le renforcement de la gouvernance locale et le partenariat qui sont des éléments importants du mécanisme.

Par ailleurs, le programme a souffert du manque de soutien de ART International durant la 1^{ère} phase.

An niveau national

L'insuffisance de l'implication de certains acteurs majeurs que sont, les élus locaux, le secteur privé, la société civile, l'université constituent des faiblesses qui ont été préjudiciables à la bonne marche du programme.

Il s'y ajoute la faible participation aux activités du programme de certaines institutions publiques comme certaines directions nationales impliquées dans le processus de décentralisation et de la coopération décentralisée qui devaient jouer un rôle de veille, d'orientation et d'appropriation de la méthodologie.

Au niveau provincial et local :

La mise en œuvre du programme ART dans les provinces d'intervention a permis la mise en place des cadres de concertation au niveau local et provincial, cependant, ils ont connu des insuffisances dues là aussi, à la faible implication des élus, des services techniques déconcentrés, de la société civile au niveau de la base qui ont un rôle important à jouer dans le fonctionnement de ces cadres.

Il faut cependant signaler que le programme a eu à appuyer des collectivités locales dans les domaines de la planification locale en vue de l'élaboration de leur plan local de développement et de leur document de marketing territorial. Ces documents revus, faciliteront le partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée et du partenariat qui seront des volets importants de la phase II.

Malgré ces manquements notés dans le rapport d'évaluation, celui-ci a constaté que les bases du programme sont mises en place et a recommandé la mise en œuvre d'une 2^{ème} phase pour consolider les acquis et surtout créer les conditions d'une institutionnalisation et d'une appropriation du programme par tous les acteurs.

2.2. Approche Stratégique phase II

Sur le plan stratégique, il convient de rappeler qu'ART GOLD Gabon s'inscrit dans le cadre de l'initiative ART International¹ visant à donner un appui aux gouvernements nationaux dans leur politique de soutien au développement local, à la décentralisation à travers la coopération décentralisée.

Les programmes ART ont comme objectif principal de créer un contexte institutionnel, programmatique, stratégique et opérationnel organisé afin que les différents acteurs locaux, nationaux et internationaux qui sont présents au niveau local puissent appuyer de manière conjointe les processus de développement local, ainsi que l'accomplissement des OMD et l'application de la Déclaration de Paris.

Cette seconde phase qui devra démarrer en janvier 2013, sera un programme dont l'approche sera basée sur le renforcement de la gouvernance locale et le développement local, ce qui contribuera à dynamiser le processus de décentralisation en cours de consolidation. Cette approche permettra à travers des processus participatifs de créer les conditions organisationnelles et opérationnelles de réduction de la pauvreté dans les provinces, départements et villes du Gabon dans des thématiques majeures telles que la planification participative, la promotion de la dynamique communautaire, le renforcement des capacités des acteurs, le développement économique local, le développement du partenariat national et international, la mise en place des cadres de concertation.

La phase II du programme, va tirer tous les enseignements de la phase précédente, tant sur le plan des acquis que des faiblesses. Elle consolidera le mécanisme ART, au niveau local, provincial et national.

Ainsi, les acteurs majeurs que sont l'équipe de la DNP et de l'UGP, les membres des GTP et des GTL, les élus, les membres des institutions publiques, privées et de la société civile ainsi que toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du programme devraient avoir une meilleure compréhension de l'approche du mécanisme ART. A cet effet, un certain nombre de concepts et de thématiques devraient être bien maîtrisés par ces derniers. Parmi ces thématiques et concepts figurent : le processus participatif, le développement local, la dynamique communautaire, la planification locale, la gouvernance locale, le développement intégré, la promotion du genre, l'efficacité de laide, la coopération décentralisée, le renforcement de capacité, le partenariat, la communication pour le développement.

La définition et le contenu de ces concepts est donné en Annexe 1 du Document.

¹ Les programmes ART sont présents dans 18 pays: Bolivie, Colombie, Cuba, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Uruguay; Gabon, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Sénégal; Liban, Syrie; Albanie, Kosovo; Indonésie, Sri Lanka.

2.3. Axes stratégiques du Programme

La deuxième phase du Programme va s'articuler autour de trois axes stratégiques qui permettront d'apporter les changements transformationnels attendus et déclinés dans l'UNDAF en cohérence avec le programme Gabon Emergent. Le premier correspond à la nécessité pour le Programme, les autorités nationales en charge de la planification à s'engager dans un processus de capacitation des acteurs en vue de doter le pays de documents de planification à la base ; le second s'oriente vers le Développement Economique Local des territoires provinciaux ; et le troisième, vise le développement d'un partenariat durable au profit des communes, départements et provinces. Ainsi, les 3 axes sont :

Axe 1: Appui à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement local avec des composantes : renforcement de capacité, planification, appui à la politique de décentralisation, appui aux collectivités locales pour la mise en place de stratégies de bonne gouvernance locale et de lutte contre la pauvreté ;

Axe 2 : Appui au développement des provinces et des communes avec une composante : appui aux collectivités locales pour l'exécution de projets de développement et de mise en œuvre des stratégies de développement économique au niveau local ;

Axe 3: Appui à la mise en place d'un réseau de partenaires au niveau local, national et international avec une composante coopération décentralisée.

2.4. Objectifs, Produits et activités du Programme

Objectif Général :

Contribuer à la bonne gouvernance au niveau local pour le développement humain durable et la réduction de la pauvreté dans les Provinces, les Départements et des villes du Gabon.

Objectifs Spécifiques :

- Mettre en place des mécanismes institutionnels de programmation et de prise de décision pour la promotion du développement humain durable et la lutte contre la pauvreté au niveau local en créant les liens entre les différents niveaux pour la mise en œuvre des stratégies de développement
- Renforcer et développer les capacités et les compétences des autorités nationales et locales dans les domaines de la planification, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des activités de développement ainsi que leurs capacités de mobilisation de ressources
- Promouvoir le développement économique local dans une vision globale pour l'accès aux services sociaux de base, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus à travers une approche sectorielle d'intervention retenus (agriculture, élevage, santé, éducation, artisanat, culture, écotourisme, petit commerce, infrastructures communautaires, etc.).
- Renforcer la dynamique communautaire afin de garantir un développement local intégré et participatif ainsi que sa relation avec les services locaux.
- Promouvoir le dialogue entre territoire, le partenariat local et international, notamment en matière de coopération décentralisée, de coopération Sud-Sud et triangulaire, de coopération internationale et mettre en place des mécanismes pour l'efficacité de l'aide

Les Produits escomptés :

- Un cadre de programmation, de suivi et de coordination du développement local est mis en place et opérationnel
- Les capacités et les compétences des acteurs locaux, en matière de planification et de gestion programmatique sont développées et renforcées
- Le développement économique local est promu pour l'accès aux services sociaux de base et la promotion de l'économie locale à travers des projets intégrés de développement local (agriculture, élevage, artisanat, culture, écotourisme, petit commerce, etc.)
- La dynamique communautaire est renforcée : Création/Redynamisation d'Organisations à Base Communautaires de base dans les zones d'intervention retenues (Associations et Groupements villageois, ONGS locales, Coopératives, Groupements de femmes, etc.)
- Le partenariat local et international est développé.

Les Activités clés :

- **Développement Institutionnel** : Il s'agit de mettre en place les organes d'orientation et de coordination du Programme (CNC, GTP, GTL) et de mettre en œuvre des mécanismes pour les animer. Le programme va institutionnaliser son approche en travaillant en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes qui seront responsabilisées dans la mise en œuvre.
- **Analyse de la situation des Provinces** : il s'agira d'identifier les besoins et les potentialités de la zone en termes d'acteurs sociaux, d'infrastructures et de secteurs économiques à travers un processus participatif avec l'ensemble des composantes de la Province, des Communes et des Départements. Cette analyse devra déboucher sur la définition des zones d'intervention et la constitution des Groupes de travail en perspective d'un développement économique local.
- **Formulation de plans de développement local et des projets intégrés** : cette activité constitue une priorité pour le présent Programme ART phase 2, car elle va permettre une meilleure planification participative des activités et la priorisation des besoins des communautés. Elle permettra également de définir les Lignes Directrices pour la coopération internationale et décentralisée. Elle sera réalisée sous forme d'ateliers de formulation au niveau des cadres de concertation où tous les acteurs concernés seront impliqués.
- **Renforcement des capacités** dans les domaines de la planification, de la gestion, de la mise en œuvre et de l'évaluation des microprojets, ainsi que leurs capacités de mobilisation de ressources. Des sessions de formation seront organisées à l'intention des services techniques de l'Etat au niveau central qui sont chargés de définir les politiques, les élus et leurs associations faitières, des acteurs et des partenaires directs du Programme (société civile, secteur privé, institutions universitaires et de recherche) sur des modules de planification et de gestion programmatique de développement intégré. Des modules de formations spécifiques seront également organisés pour les acteurs œuvrant dans les domaines d'intervention retenus en vue d'améliorer la qualité des produits et des services qu'ils offrent aux populations.
- **Accès aux services sociaux de base**: selon les besoins et les priorités identifiées dans les communes et départements d'intervention, des Programmes de réhabilitation et de renforcement des moyens des petites infrastructures de base et des services sociaux de base tels que les structures sanitaires, les écoles, les centres socio-éducatifs, etc. seront mis en œuvre. Cet appui pourra revêtir plusieurs formes : dotation en équipements, en ressources techniques et financières, entretien/réhabilitation des petites infrastructures de transport, etc.... avec des systèmes de gestion, d'entretien et de maintenance. La coopération décentralisée, jouera un rôle important à ce titre.

- **Soutien aux initiatives de base et financement de projets** : il s'agit entre autres d'apporter un soutien significatif aux initiatives locales et d'appuyer le financement de projets issus de la détermination des besoins prioritaires des populations de chacune des zones d'intervention. Cet appui se fera à travers une coproduction efficiente entre les acteurs institutionnels, le secteur privé, les mouvements associatifs, et se traduira par la création d'activités génératrices de revenus, le micro crédit et le développement du petit commerce dans tous les secteurs d'activités (agriculture, artisanat, pêche, écotourisme, valorisation de la culture, etc.). Un accent particulier sera accordé aux initiatives de femmes dans chaque zone d'intervention. Le choix de ces activités dépendra des spécificités (potentiel économique, naturel, socioculturel) et des conditions de vie des populations de chaque zone d'intervention.
- **Introduction et Vulgarisation d'activités d'innovation dans les différents domaines d'intervention** : Cela consistera à apporter un nouveau savoir-faire afin d'améliorer la productivité, les processus et la qualité des produits et des services offerts. Par exemple, l'amélioration des techniques de production, de transformation des produits de pêche, d'élevage et d'agriculture (y compris l'amélioration des semences), L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment dans l'éducation, l'état civil, et dans d'autres secteurs. L'innovation permettrait également d'améliorer la compétitivité des produits locaux sur le marché international avec le commerce équitable.
- **Renforcement de la dynamique communautaire** : Il s'agit ici de prendre en compte deux dimensions à savoir la Mobilisation Sociale et la Communication pour développement local. En pratique des organisations à base communautaires (Associations, groupements villageois, Coopératives, les associations féminines et de jeunes...) seront créés et/ou renforcés et des radios communautaires seront mises en place pour renforcer la cohésion sociale et promouvoir les échanges.
- **Développement du Partenariat et Mobilisation des ressources** : il s'agit de : (i) promouvoir les ressources tant humaines que financières des zones d'intervention ; (ii) valoriser ces ressources au niveau local, national et international (y compris les agences du Système des Nations Unies, la coopération internationale) ; (iii) et renforcer les synergies entre services publics locaux, entre secteur public et secteur privé et entre acteurs communautaires et économiques. Aussi, la participation et l'implication de tous y compris celle des femmes seront une condition de réussite du Programme. Les activités au niveau local porteront ici essentiellement sur la mise en place de groupes de réflexion et de plaidoyer pour le développement local au sein des GTL, l'organisation de journées d'échanges socio-économiques et culturels.

2.5. Les groupes cibles

Au niveau local:

- Les collectivités locales ;
- Les Structures publiques déconcentrées ;
- Les Elus locaux ;
- Les acteurs locaux : Organisations à Base Communautaire (Associations et Groupements villageois, ONGs locales, Coopératives, Groupements de femmes et de jeunes, etc.), Promoteurs Privés

Au niveau national:

- Les ministères techniques impliqués ;
- Les structures universitaires de recherche ;
- Le secteur privé national (ex : chambre de commerce).

Partie III : Arrangements de gestion

3.1. Modalité d'exécution

La modalité d'Exécution Nationale (NEX) va se poursuivre pour la seconde phase pour l'exécution du programme ART GOLD Gabon. Cette exécution sera coordonnée par le Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, Ministère de tutelle du Programme avec l'appui du PNUD. La modalité d'Exécution Nationale va permettre de garantir :

- Une plus grande participation nationale grâce à l'utilisation efficace des institutions locales et des fonctionnaires nationaux ; mais aussi au renforcement des capacités de gestion et d'expertise technique de ces derniers.
- Une plus grande durabilité des programmes et projets de développement en encourageant l'appropriation nationale, une articulation multi-niveaux et multipartenaires et l'institutionnalisation.
- Une meilleure intégration des programmes dans les systèmes nationaux grâce à une utilisation améliorée des procédures nationales appropriées.

Le Programme sera géré par la Direction Nationale du Programme et l'Unité de Gestion du Programme en assurera la coordination et le suivi technique et financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre, des Ministères Techniques (Ministère en charge des collectivités locales et de la décentralisation, Ministères en charge des secteurs sociaux, etc...) ainsi que certaines organisations faitières de collectivités locales (Association des Communes du Gabon, Association des Conseils Départementaux) seront impliqués dans l'exécution à travers des volets du programme que le Ministère de tutelle, chargé de la coordination, leur confiera conformément à la lettre d'accord qui sera signée entre les différentes parties.

Toutefois, tous les fonds mobilisés, y compris ceux du gouvernement et des autres partenaires, seront versés dans le compte du Programme, ouvert à cet effet et placé sous la gestion du PNUD qui en fait le point régulièrement au gouvernement et aux autres partenaires à travers le Comité National de Coordination (CNC).

Un audit annuel par un cabinet indépendant sera effectué sur la gestion des ressources et le rapport transmis au Ministère de tutelle.

Les décaissements seront effectués à la demande du Directeur National du Programme, dans le respect des procédures de gestion financières du PNUD des projets sous exécution nationale et selon les plans d'actions et chronogrammes d'activités retenus et validés par le CNC.

Ces décaissements se feront soit à travers des demandes de paiement direct (DPD) émises et signées par le Directeur National du Programme adressées au Représentant Résident du PNUD, soit par des Demandes d'Avances de Fonds émises au profit de la DNP ou de d'autres structures en charge de l'exécution d'une partie des activités du programme. L'utilisation et la justification de ces fonds seront conformes aux normes et procédures du manuel NEX.

Au niveau de chaque Province, une petite caisse pour les dépenses courantes sera mise à leur disposition; Il sera placé sous la responsabilité du Coordonnateur de zone qui rendra compte de sa gestion au PNUD.

3.2. Cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion du Programme

Le Programme ART GOLD Gabon est placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable. Ce choix stratégique se justifie par le caractère multisectoriel de ce ministère qui est au centre de la programmation des investissements et des orientations de développement du pays. Mais il préconise une implication de tous les Ministères techniques car, pour rester fidèle à son approche intersectorielle, ART GOLD Gabon doit trouver un ancrage à chaque niveau d'intervention tout en étant ouvert aux opportunités internationales.

Le PNUD assistera le Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable sur les questions stratégiques.

Ainsi le Cadre institutionnel de mise en œuvre du Programme est composé d'un Comité National de Coordination (CNC), d'une Direction Nationale du Programme (DNP), d'une Unité de Gestion du Programme (UGP), de Groupes de Travail Provinciaux (GTP) et de Groupes de Travail Locaux (GTL).

A. Le Comité National de Coordination (CNC) :

Présidé par le Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, le CNC constitue le mécanisme central de coordination stratégique pour la mise en œuvre globale du Programme. Il est composé des structures suivantes :

- Le Ministère de tutelle du Programme, le Ministère de l'économie, de l'emploi et du Développement Durable;
- Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de la francophonie et de l'Intégration Régionale, pour tous les aspects institutionnels de facilitation avec les partenaires internationaux (Coopération internationale et coopération décentralisée) ;
- Les Association des élus locaux ;
- Les Ministères techniques directement impliqués selon les différents thématiques d'appui du programme : (Intérieur en charge de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, Santé Publique, Education Nationale ; Travail et Emploi, Agriculture, Elevage et Pêche ; Travaux Publics ; Lutte contre la Pauvreté et Affaires sociales, Ville et Vie Associative, Lutte contre le SIDA, Famille et Promotion de la Femme, Culture et Arts, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Enseignement Supérieur ; Recherche, etc.). Plus précisément, il s'agira donc pour chaque domaine d'intervention de mener les activités en collaboration avec le ministère en charge de la thématique ;
- Les représentants des Organisations et Programmes des Nations Unies, représentés ou non dans le pays, mais ayant un lien avec les domaines d'intervention du programme : le PNUD, l'OMS, l'UNESCO, la FAO, le HCR, l'UNICEF, UNFPA, l'ONUSIDA, le BIT, ART International, etc. ;
- Les représentants du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;
- Les représentants des GTP ;
- Les représentants des communautés à la base (Associations, ONGS, etc.) ;
- Les bailleurs de fonds (la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'AFD, la BAD etc.), le secteur privé et autres partenaires (Fondations, etc.) ;
- Les représentants du secteur privé.

Ses Missions :

- Définir les orientations générales pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la pérennisation du Programme ART GOLD Gabon ;
- Mobiliser l'appui des institutions nationales au niveau local ;
- Promouvoir les synergies entre les différents secteurs d'intervention du Programme ;
- Faire le plaidoyer du développement local auprès des bailleurs de fonds, des donateurs et des autres partenaires impliqués dans la coopération décentralisée ;
- Harmoniser l'intervention des bailleurs de Fonds ;
- Plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en place d'une politique de développement local ;
- Formuler les recommandations pour la bonne exécution du Programme, au vu des rapports soumis par la Direction Nationale du Programme, l'UGP, les évaluateurs externes et les auditeurs ;
- Favoriser la diffusion nationale des résultats du Programme, en vue de son extension aux autres Provinces retenues ;
- Proposer les Provinces d'intervention pour l'extension du Programme ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources ;
- Faciliter l'insertion du Programme à l'échelle internationale ;
- Créer le lien entre le niveau national et local.

Le CNC se réunit à titre statutaire une fois par an et de manière exceptionnelle durant l'année sur convocation de son président

B. La Direction Nationale du Programme

Sous la supervision du Ministère de tutelle, et en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Programme, le Directeur National du Programme est principalement responsable d'assurer :

- La coordination et la supervision de la mise en œuvre globale du Programme ;
- la liaison entre le PNUD et le Ministère de tutelle ;
- la représentation du Programme auprès des partenaires ;
- l'engagement des dépenses du Programme, conformément aux règles en vigueur pour l'exécution nationale ;
- la conformité des plans de travail, des documents stratégiques de mise en œuvre et les rapports d'avancement du Programme par rapport aux orientations du CNC ;
- l'élaboration des documents techniques du Comité National de Coordination, avec l'appui de l'UGP ;
- le secrétariat du CNC, avec l'appui de l'UGP ;
- la communication du Programme.

Le Directeur National est responsable devant le Ministère de tutelle de la production des résultats escomptés et de la réalisation des objectifs du Programme.

C. L'Unité de Gestion du Programme (UGP)

L'Unité de Gestion du Programme travaillera sous la supervision directe du Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement et en étroite collaboration avec la Direction Nationale du Programme. Elle est l'organe technique de mise en œuvre du Programme. A ce titre, l'UGP coordonnera les activités sur le terrain : la programmation des activités identifiées, la mise en œuvre et le suivi de celles-ci sur le terrain, l'organisation des séminaires, ateliers et réunions, missions de suivi et d'évaluation, l'élaboration des rapports et documents techniques, c'est-à-dire de toute la partie opérationnelle du Programme conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée entre le PNUD et le Ministère de tutelle.

L'UGP assure la gestion technique du Programme et à chaque niveau, elle devra travailler en partenariat avec la DNP, les Groupes de travail ci-dessus cités et en harmonie avec les orientations du CNC.

Elle sera composée d'experts internationaux et nationaux recrutés par le PNUD ou mis à disposition par le Gouvernement dont les profils devraient être validés après concertation entre les parties.

L'UGP est composée comme suit :

- Une Cellule technique centrale basée à Libreville et coordonnée par un Conseiller Technique Principal (CTP) composée d'une Unité chargée de la planification et du Suivi Evaluation, d'une Unité chargée du renforcement des capacités, d'un Assistant Administratif et Financier et d'un chauffeur. Le CTP travaillera en coordination avec le Directeur National du Programme.
- Des Coordinations Provinciales en charge de la mise en œuvre du Programme dans les provinces composée d'un Coordonnateur de Zone, d'un Assistant au Programme, d'un Assistant Administratif et Financier et d'un chauffeur. Pour cette seconde phase et en perspective de l'extension du programme dans d'autres provinces, les coordinations provinciales pourront au besoin couvrir plusieurs provinces.

Toutefois cette structure reste flexible et pourra être ajustée constamment par rapport à la taille et l'ampleur des activités du Programme ART GOLD.

Les principales missions de l'UGP sont :

- La mise en œuvre technique du programme en rapport avec tous les partenaires ;
- l'appui à la Direction Nationale dans l'élaboration des documents techniques du Comité National de Coordination ;
- le suivi et l'évaluation des activités du plan de travail du programme ;
- le développement et suivi des actions de coopération décentralisée ;
- l'élaboration des rapports d'étapes, en collaboration avec le Directeur national du Programme
- le renforcement des capacités des différents acteurs locaux
- la gestion de l'organisation des audits du Programme ;
- la mobilisation et la gestion des ressources.

D. Les Groupes de Travail Provinciaux (GTP)

Les Groupes de Travail Provinciaux, représentent les espaces de dialogue permanent entre les élus locaux, l'administration, les structures publiques et les différents acteurs privés et sociaux, de manière à offrir aux acteurs de la coopération internationale un point de référence solide et bien organisé, capable de poursuivre un développement durable et orienté vers la réalisation des objectifs du développement du territoire provincial et des OMD. Les GTP participent aux activités de planification provinciale, en identifiant les priorités et les stratégies locales. Ils assurent aussi la coordination de la réalisation des activités dans leur territoire et la mobilisation des acteurs sociaux, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Les Groupes de Travail Provinciaux sont d'abord présidés par les autorités locales compétentes et composés des représentants des services locaux, des ONG, des coopératives, des associations de producteurs et de tous les acteurs organisés intéressés.

Ils sont présidés par le Gouverneur de Province, représentant le Ministre de Tutelle et sont composés des représentants des structures suivantes :

- Le Gouverneur ou son représentant ;
- Les représentants des élus de chaque collectivité locale ;
- Les départements publics impliqués dans le programme ;
- Les Services sectoriels provinciaux ;
- La Chambre de commerce ;
- Les Universités et structures de recherche présentes dans la Province ;
- Le Secteur privé évoluant dans la Province d'intervention ;
- Les ONGS et Organisations à Base Communautaires exerçant dans la Province d'intervention ;

Les principales missions des GTP sont :

- ✓ Définir les orientations de développement de la province
- ✓ Mobiliser les acteurs stratégiques de la Province et la coopération internationale en vue de l'élaboration de la carte des potentialités et la définition des priorités
- ✓ Formuler conjointement et de manière participative les projets avec les différents acteurs de développement locaux et en coordination avec les partenaires de la coopération internationale ;
- ✓ Faire le suivi des projets et informer les différentes parties concernées de leur état d'avancement ;
- ✓ Mettre à jour les documents de marketing provinciaux et élaborer les LD provinciales
- ✓ Mettre à jour régulièrement les Lignes Directrices pour la Coopération Internationale en coordination avec les GTL.
- ✓ Organiser des ateliers de réflexion portant sur des thématiques liées au développement territorial

E. Les Groupes de Travail Locaux (GTL)

Les GTL constituent l'entité de coordination au niveau local, c'est à dire dans les départements d'intervention du programme. Ils sont présidés par les préfets des départements, représentant le Ministère de tutelle.

Les GTL coordonnent la mise en œuvre des plans d'action de leur zone à travers la mobilisation des acteurs sociaux, avec une attention particulière sur les groupes plus vulnérables.

Les GTL sont composés des représentants des structures suivantes :

- Les représentants des élus ;
- Les Services techniques sectoriels départementaux ;
- Le Secteur privé et autres entreprises évoluant dans les départements d'intervention ;
- Les ONGS et Organisations à Base Communautaires impliquées.

Ses principales missions sont les suivantes.

- Elaborer, mettre en œuvre, assurer le suivi et l'évaluation du plan de développement local de la zone ;
- Participer à l'identification et à la mise en œuvre des projets dans la zone d'intervention ;
- Appuyer les bénéficiaires des projets dans leur formulation et leur gestion ;
- Organiser des sessions de formation des autorités locales en planification et gestion financière des ressources et de l'assistance technique;
- Contribuer à la promotion de l'innovation ;
- Organiser des sessions de formation aux bénéficiaires de projets dans la gestion et dans les domaines d'appui retenus ;
- Participer activement aux réunions de sélection des projets, de concert avec les Unités Provinciales de l'UGP ;
- Identifier les besoins en partenariats techniques et financiers;
- Coordonner les différents apports des acteurs de la coopération internationale, suivant les orientations du CNC et du GTP ;
- Garantir l'utilisation de l'approche participative et la dynamique communautaire dans toutes les activités du Programme ;
- Assurer l'intégration du Genre dans les activités des projets.

3. Rôles et Responsabilités des parties prenantes au Programme

A. Le Ministère de l'économie, de l'emploi et du Développement Durable

Le Ministère de l'économie, de l'emploi et du Développement Durable, tutelle du Programme, sera responsable de la coordination de l'exécution du programme sur le plan institutionnel. Il devra, dans le cadre de la lettre d'accord qui sera signée avec le PNUD (Cf. Lettre d'accord ci-jointe en annexe), se charger directement :

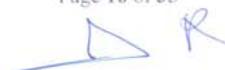
- de l'orientation du programme ;
- de la préparation des dossiers à soumettre au Comité National de Coordination, avec l'appui de la Direction nationale du Programme;
- de l'organisation des réunions du CNC ;
- de la mise en place du cadre opérationnel de coordination, de planification, de suivi et d'évaluation du Programme ;
- de la mise à disposition du personnel technique identifié après concertation avec le PNUD ;
- de mobiliser annuellement la contribution du Gouvernement au Programme ;
- de plaider pour la promotion du développement local auprès des institutions nationales et internationales ;
- de superviser l'exécution Programme ;
- de développer de partenariats stratégiques en vue de la mobilisation des ressources.

Le Programme sera ancré au niveau du Cabinet du Ministre qui reçoit cette délégation d'autorité du ministère de Tutelle. Il assurera la coordination stratégique de cette seconde phase, cependant des directions techniques comme celles de la Planification Générale, des Collectivités locales et de la Coopération Internationale auront des volets à exécuter.

B. Le PNUD

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et le Gouvernement (voir en annexe), le bureau de Pays du PNUD Gabon fournira les services d'appui à la mise en œuvre du programme. Le PNUD participera aux différentes instances de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Programme. Sur le plan technique, il interviendra principalement par le truchement du Conseiller au Programme, de l'UGP et des différents services du bureau pays.

Le PNUD veille à l'efficacité, la transparence et l'efficacité des procédures opérationnelles, en s'assurant que les ressources disponibles sont utilisées conformément aux plans d'action et aux prérogatives nationales relatives notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il cherche à cet effet à



favoriser les synergies entre le Programme et les autres projets et initiatives auxquels il coopère et qui contribuent à la réalisation des OMD et à la lutte contre la pauvreté.

Le PNUD en coordination avec le Gouvernement, sur la base de critères d'efficacité et de compétence, pourrait faciliter la participation, en termes d'assistance technique et de mise en oeuvre de certaines activités, d'autres organisations des Nations Unies ou de structures nationales sélectionnées sur la base des règles et procédures des Nations Unies. Les actions au niveau régional sont exécutées, dans la mesure du possible, par des acteurs locaux.

Le PNUD contribue, dans le cadre du Programme, à l'élargissement du partenariat et à la mobilisation de ressources auprès des donateurs représentés dans le Pays et recherche plus particulièrement la participation des autres Organisations des Nations Unies qui opèrent dans le pays.

C. ART International

Au niveau international, L'Initiative ART International qui assure la coordination des programmes ART va appuyer le Programme ART GOLD Gabon dans son intégration avec les autres programmes ART dans le monde pour développer des modèles de coopération Sud Sud ou triangulaire. ART International lui apportera le soutien technique, méthodologique et opérationnel dans toutes les étapes de la mise en œuvre du Programme. ART International va également contribuer dans la mobilisation des partenaires de la coopération internationale et décentralisée qui pourraient coopérer avec le Programme.

D. Les Collectivités Locales

Les Collectivités Locales constituent le cadre d'intervention de base du Programme ART GOLD. Elles abritent les Coordinations Provinciales, les Groupes de Travail Provinciaux et les Groupes de Travail Locaux selon les cas de figure sont chargées de :

- Assurer, avec l'appui de l'UGP, l'installation des Groupes de Travail Provinciaux et Locaux ;
- Coordonner l'élaboration de leurs Plans de Développement Locaux ;
- Participer aux réunions des Groupes de Travail Provinciaux ou locaux;
- Coordonner, avec l'appui de l'UGP, la sélection des aires de localisation des projets ;
- Procéder à l'identification, le suivi et l'évaluation des projets financés en étroite collaboration avec l'UGP ;
- Mobiliser les communautés pour leur implication effective à la réussite du Programme ;
- Participer à l'élaboration des rapports d'avancement, en étroite collaboration avec l'UGP
- Mettre en place un mécanisme de transfert des capacités et des compétences aux autorités locales pour la pérennisation des activités de développement local ;
- Appuyer la mobilisation des ressources.

E. Les autres Partenaires

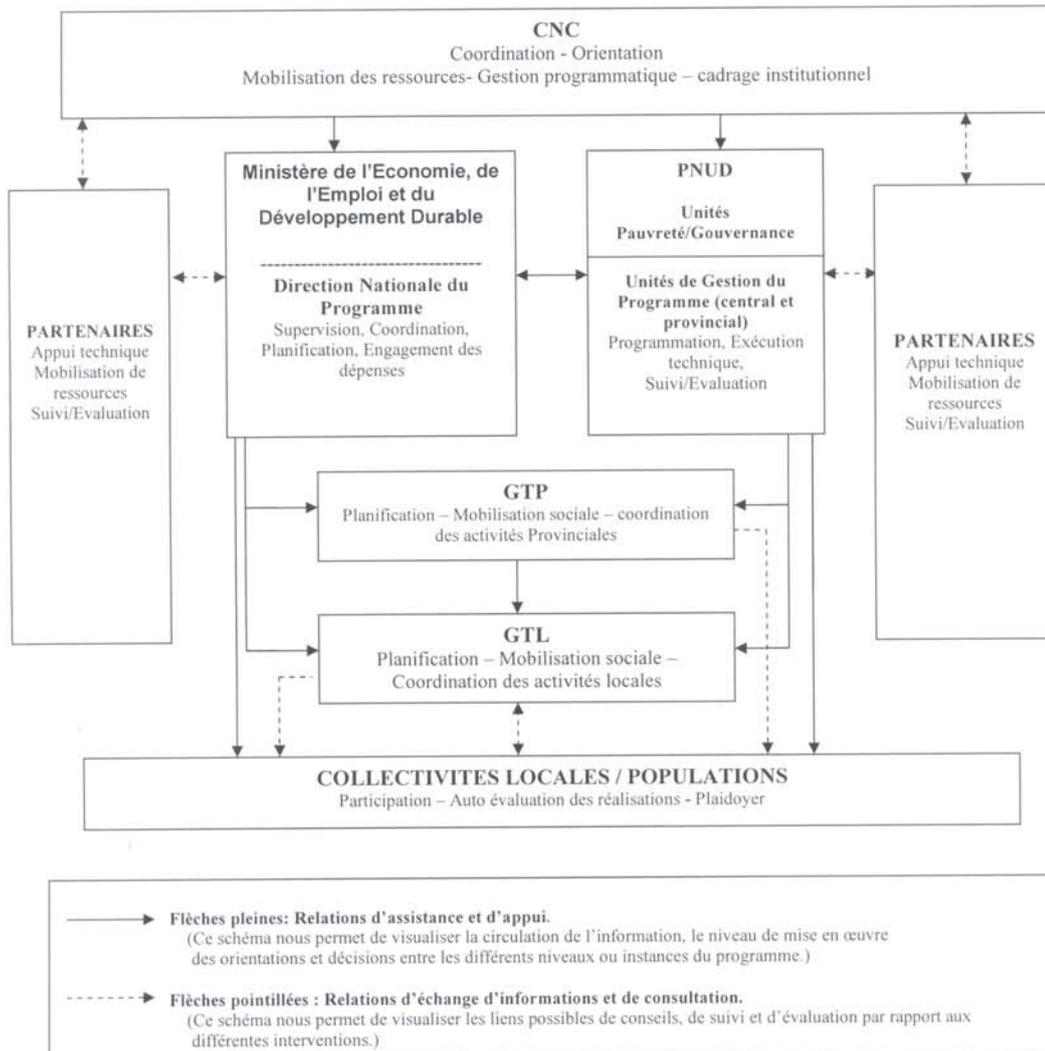
Le Programme prévoit un rôle actif et visible pour les acteurs de la coopération internationale qui décident de participer en s'intégrant dans ses systèmes de programmation et coordination des activités. A cet effet ils devront :

- Participer activement aux réunions du CNC, et des autres cadres selon le niveau d'intervention ;
- Fournir un appui technique à l'équipe du Programme ;
- Participer aux missions de suivi /évaluation du Programme ;
- Appuyer la mobilisation des ressources du Programme.

Ces partenaires sont essentiellement :

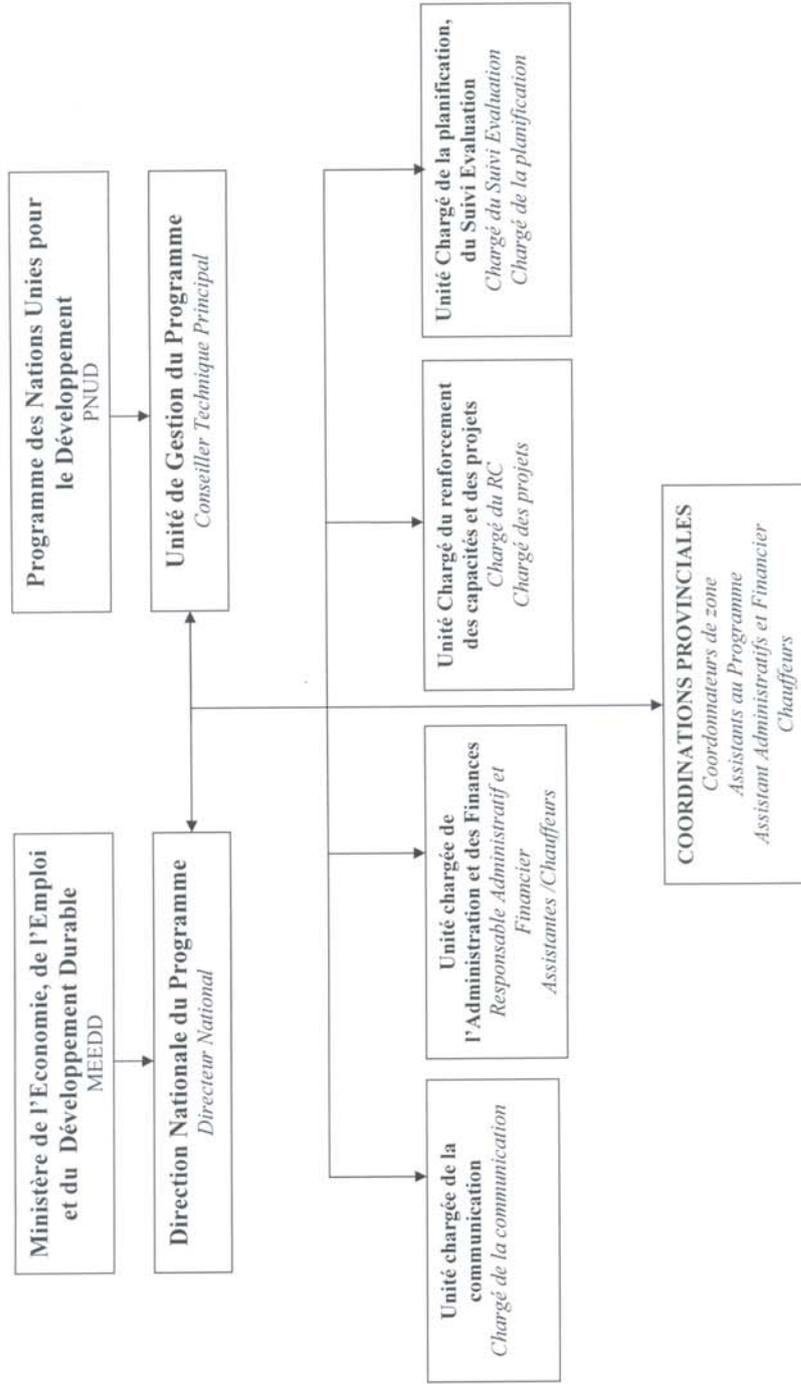
- Les agences des Nations Unies ;
- Les partenaires multi et bilatéraux;
- les Collectivités locales du Nord et du Sud;

3.4. SCHEMA INSTITUTIONNEL



DR

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME ART GOLD GABON



Handwritten signature and initials in blue ink.

Partie IV : Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation des activités relatives à l'exécution de la phase 2 du programme ART GOLD Gabon suivront les procédures du PNUD dans le cadre de l'exécution nationale, et seront assurés par la DNP et l'UGP, avec le soutien de l'initiative ART GOLD International ; à cet effet un plan de suivi/évaluation sera élaboré au démarrage. Ce plan devra mettre l'accent sur l'obligation de fournir dans les délais, les rapports de suivi trimestriels et annuels des activités des différents groupes de travail, les rapports semestriels et annuels d'évaluation des activités de terrain, les rapports de mission, etc., au président du CNC.

Des évaluations et des audits externes seront organisés pour améliorer en permanence les performances du programme, avec les partenaires impliqués, sous formes de missions conjointes ou avec des consultants externes. Les indicateurs de résultats retenus sont ceux tirés de l'UNDAF (cadre d'Assistance des Nations Unies au développement du Gabon), du CPAP-Gabon (Document de programme pays du PNUD-Gabon 2012-2016) et du document de stratégie « Gabon Emergeant ». Outre ces indicateurs de niveau national, il sera défini des indicateurs spécifiques liés à la réalisation des objectifs du programme ART GOLD au niveau local.

Les rapports issus de ces évaluations et audits permettront de promouvoir une mobilisation conséquente de ressources pour laquelle un appui de ART GOLD international est requis. ART International pourra utiliser ses propres outils d'évaluation pour apprécier la mise en œuvre du Programme.

Partie V : Risques

- **L'insuffisance, le retard et/ou l'absence de la mise à disposition de la contribution de la contrepartie nationale**

Afin de garantir une exécution continue du programme, il est souhaitable qu'une autorisation pluriannuelle soit inscrite et votée dans le budget national pour garantir les ressources propres du Programme ART GOLD Gabon. Les ressources provenant d'autres sources doivent être additionnelles.

- **La faiblesse de l'assistance internationale, notamment de la coopération décentralisée**

Afin de prévenir ce risque, un plaidoyer fort pour la mobilisation des ressources doit être développé et mis en œuvre en collaboration étroite avec ART International. A cette fin, une stratégie de communication efficace devra être élaborée et appliquée, de même qu'un reporting régulier et systématique auprès des partenaires et des bailleurs devront être faits. Le PNUD devra s'impliquer dans la mobilisation des partenaires internationaux et en particulier ceux du SNU.

- **L'absence ou l'insuffisance de l'appropriation nationale et locale**

Pour garantir une appropriation nationale et locale, il faut une véritable implication et une responsabilisation des autorités, des collectivités locales et populations à tous les niveaux. La Direction Nationale du Programme devra s'investir dans la coordination de la participation des administrations publiques et l'implication des services techniques dans les Groupes de Travail. Des réunions périodiques systématiques devront être organisées entre les ministères techniques, le PNUD et la DNP. La DPN et le PNUD à travers le Directeur national et le CTP devront assurer la répartition formelle des tâches, des rôles et des responsabilités (TDRs) aux points focaux des ministères techniques et aux autres partenaires impliqués.

- **La cohérence de l'équipe entre les membres de la Direction Nationale et de l'Unité de Gestion du Programme**

Pour se prémunir du risque de cohérence au sein du programme, lié à une mauvaise organisation du personnel, il est important que la tutelle et le PNUD revoient régulièrement la pertinence de l'organigramme du programme en vue d'une meilleure harmonisation des ressources humaines dont les capacités doivent être renforcées pour garantir la pérennité des acquis du Programme.



Partie VI: Contexte Juridique

Le présent descriptif de programme constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement du Gabon et le Programme des Nations Unies pour le Développement signé par les parties en cause le 11 novembre 1974. Aux fins de cet Accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera dévolu à l'organisme coopérant du Gouvernement visé dans l'Accord.

Le PNUD fonctionne dans ce Programme comme Agence d'Exécution des bailleurs de fonds, et tous droits et privilèges appartenant au PNUD en dehors de l'accord de base seront étendus mutatis mutandis à ces bailleurs de fonds.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de Programme qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de Programme n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou additions à n'importe quelle annexe du Document du Programme ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du Programme, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du Programme, pour l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

Partie VII : Contributions et rôles des partenaires financiers de l'Etat

Le PNUD contribuera sur fond propre (TRAC) ou autres Fonds mobilisés au financement de la deuxième phase à hauteur de 1.000.000\$ US. Cette contribution du PNUD sera destinée essentiellement à la prise en charge du personnel stratégique, au renforcement des capacités des partenaires nationaux, régionaux et locaux. Les fonds mis à disposition par le PNUD seront exécutés par la modalité NEX. L'agence de coordination sera le Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable.

Le gouvernement sur financement de son budget national mettra à la disposition du projet une enveloppe de 6 millions US\$. La participation du gouvernement est destinée à l'investissement, au renforcement des capacités des acteurs locaux et régionaux, aux charges de fonctionnement du projet.

ART International va appuyer la mobilisation des ressources de la coopération décentralisée à hauteur de 1 150 000\$ US. Cette contribution sera destinée au partenariat local et international et au renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux. Toutefois d'autres ressources pourront être mobilisées pour les investissements. Soit un budget de 8 150 000\$US pour la période 2013-2016.



Cadre des résultats et des ressources

Effets escomptés UNDAF :

- Les communautés se sont approprié les mesures préventives favorables à l'amélioration de leur bien-être ;
- Les populations, notamment les plus vulnérables, bénéficient des stratégies et politiques sectorielles visant le développement équitable, égalitaire et inclusif du capital humain
- Les populations, notamment les plus démunies, ont accès à des services éducatifs et sanitaires de qualité, y compris en ce qui concerne le VIH/sida

Effets escomptés Programme Pays:

- Les collectivités locales sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre les projets et programme promotion de la gouvernance locale
- Le niveau de vie des populations dans les trois provinces les plus pauvres du Gabon est amélioré

Effets attendus du programme:

- Meilleur pilotage de la stratégie de planification nationale et local du développement local
- Renforcement des capacités des acteurs nationaux et des collectivités locales à promouvoir un développement local durable
- Modernisation du mode de fonctionnement des structures chargées de l'administration territoriale et des collectivités locales
- Amélioration de la lutte contre la pauvreté par le renforcement de la fourniture de services sociaux de base et la création d'emploi à travers la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus

Indicateurs d'effet du programme:

- Niveau de maîtrise du processus de planification par les collectivités locales
- Nombre d'outils de pilotage du développement local produits et appropriés par les collectivités locales
- Nombre d'acteurs du développement local formés
- Nombre de femmes bénéficiaires directes du programme
- Nombre d'experts nationaux formés/recyclés
- Niveau d'implication des services techniques en charge de la décentralisation et du développement local
- Qualité de la gouvernance locale au sein des collectivités locales
- Nombre de Réseaux territoriaux communautaires mis en place et opérationnels
- Nombre et durabilité des emplois créés
- Niveau de fonctionnalité des infrastructures réhabilitées et/ou construites
- Nombre de programmes de coopération décentralisée élaborés et mis en œuvre

Objectif MYFF :

Réalisation des OMD, lutte contre la pauvreté et amélioration de la gouvernance locale

Stratégie de partenariat : Articulation du programme à la politique nationale de décentralisation et de développement local

Titre et numéro du programme : ART GOLD Gabon / 52449

Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon

➤ **Objectif de développement**

Contribuer à la bonne gouvernance au niveau local pour le développement humain durable et la réduction de la pauvreté dans les Provinces, les Départements et des villes du Gabon

➤ **Objectifs Spécifiques**

- Mettre en place des mécanismes institutionnels de programmation et de prise de décision pour la promotion du développement humain durable et la lutte contre la pauvreté au niveau local en créant les liens entre les différents niveaux pour la mise en œuvre des stratégies de développement
- Renforcer et développer les capacités et les compétences des autorités nationales et locales dans les domaines de la planification, de la gestion, de la mise en œuvre et du suivi –évaluation des activités de développement ainsi que leurs capacités de mobilisation de ressources
- Promouvoir le développement économique local dans une vision globale pour la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus à travers une approche sectorielle d'intervention retenus (agriculture, élevage, santé, éducation, artisanat, culture, écotourisme, petit commerce, infrastructures communautaires, etc.)
- Renforcer la dynamique communautaire afin de garantir un développement local intégré et participatif ainsi que sa relation avec les services locaux.
- Promouvoir le dialogue entre territoire, le partenariat local et international, notamment en matière de coopération décentralisée, de coopération Sud-Sud, de coopération internationale et mettre en place des mécanismes pour l'efficacité de l'aide

Résultats/Produits attendus	Indicateurs de produits	Activités principales	Description budgétaire	Acteurs responsables	Bailleurs	Total \$	2013	2014	2015	2016
RESULTAT 1 Un cadre opérationnel de planification, de suivi et de coordination du Développement local opérationnel est mis en place et renforcé.	1.1. Un dispositif de mise en œuvre du projet au niveau national est fonctionnel	Mise en place du Comité National de Coordination (CNC)	Atelier	MEEDD PNUD DN	ETAT	5 000	5 000			
		Atelier de lancement de la 2 ^{ème} phase du programme	Atelier	MEEDD PNUD DN	ETAT	5 000	5 000			
		Organisation animation des réunions du CNC	Atelier	MEEDD DN	ETAT	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000
		Signature de conventions de partenariat avec les structures impliquées dans la mise en œuvre du programme	Contrats	DN LGP	ETAT	5 000				
		Mise en place de l'équipe de la Direction Nationale du programme	Contrats individuels de prestations de services	MEEDD PNUD DN	PNUD	600 000	150 000	150 000	150 000	150 000
		Prise en charge du fonctionnement de la Direction Nationale	Fonctionnement	MEEDD DN	ETAT	950 000	200 000	250 000	250 000	250 000
Sous total 1.1						1 605 000	375 000	410 000	410 000	410 000

Résultats/Produits attendus	Indicateurs de produits	Activités principales	Description budgétaire	Acteurs responsables	Bailleurs	Total \$	2013	2014	2015	2016
		Atelier de lancement et de vulgarisation du Programme aux niveaux provincial et local	Atelier	DN GTP	ETAT	50 000	50 000			
		Mise en place des cadres de concertation provinciaux et locaux (GTP et GTL)	Atelier Mission	DN GTP	ETAT	20 000	20 000			
	1.2 Un dispositif de mise en œuvre du projet au niveau provincial et local est fonctionnel	Mise en place des équipes des coordinations provinciales du programme	Contrats individuels de prestations de services	MEEDD PNUD DN	PNUD	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000
		Ateliers de planification annuelle et de réflexion sur l'orientation du programme au niveau provincial et local	Atelier	DN UGP CP GTP	ETAT	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
		Signature de conventions de partenariat avec les collectivités locales partenaires	Contrats Mission	DN UGP CL	ETAT	10 000	10 000			
	Sous-total 1.2					560 000	200 000	120 000	120 000	120 000
Sous-total 1						2 165 000	575 000	530 000	530 000	530 000
		Renforcement des capacités institutionnelles des structures nationales partenaires du programme	Formation Mission	DN UGP ST	ETAT Autres	80 000 60 000	40 000 20 000	20 000 20 000	10 000 10 000	10 000 10 000
	2.1 : Un cadre juridique, administratif, institutionnel et organisationnel de la décentralisation et du développement local est renforcé et tient compte des exigences d'un développement des provinces, des communes et des départements	Renforcement des capacités institutionnelles des organisations filiales de Collectivités Locales	Formation Mission	DN UGP	ETAT Autres	10 000 90 000	10 000 40 000	20 000	20 000	10 000
		Appui à l'élaboration de nouveaux plans de développement local, de documents de marketing et de lignes directrices des nouveaux sites	Formation Mission	UGP GTP CL	ETAT	300 000	150 000	50 000	50 000	50 000
		Travaux (ateliers, relectures, études) de mise à jour du cadre régissant la planification, la décentralisation et le développement local	Contrat de prestations de services	DN UGP	ETAT	50 000	35 000	15 000		
	Sous-total 2.1					590 000	295 000	125 000	90 000	80 000
	2.2 : Au moins les collectivités locales de cinq provinces disposent d'outils et de ressources leur permettant de jouer un rôle actif en faveur du développement local de la zone d'intervention	Elaboration de manuels de planification et de guides pour la gestion du développement local	Contrat de prestations de services	DN UGP	ETAT	100 000	80 000	20 000		
		Elaboration d'outils de suivi évaluation participatif	Contrat de prestations de services	DN UGP	ETAT	50 000	40 000	10 000		
		Ateliers de partage et d'appropriation par les acteurs territoriaux des principaux outils de développement local et provincial	Ateliers	DN UGP	ETAT	45 000	15 000	15 000	15 000	
	Sous-total 2.2					195 000	135 000	45 000	15 000	0

Résultats/Produits attendus	Indicateurs de produits	Activités principales	Description budgétaire	Acteurs responsables	Bailleurs	Total \$	2013	2014	2015	2016	
Sous total 2											
RESULTAT 3 Le Développement Economique Local est promu pour l'accès aux services sociaux, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus	3.1 : Au moins cinq provinces sont dotées d'infrastructures et d'activités économiques d'envergure locale conduites par des acteurs locaux qui sont financées à travers un Fonds de Développement Local (FDL)	Elaboration d'une stratégie de développement économique au niveau provincial	Contrat de prestations de services	DN UGP	Autres	45 000	35 000	10 000			
			Contrat de prestations de services	DN UGP	Autres	30 000	5 000	20 000	5 000		
		Mise en place d'un Fonds de Développement Local dans les provinces	Contrat de prestations de services	DN UGP	Autres	500 000	50 000	200 000	100 000	150 000	
			Transferts financiers	UGP	ETAT	3 000 000	500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	
Sous total 3.1											
Sous total 3.2	3.2. Au moins une institution de micro finance (IMF) est contractée pour l'appui des projets productifs pour améliorer leurs activités et services afin de contribuer à leur renforcement.	Mise en place de mécanisme de suivi et de pérennisation du FDL	Formation	DN UGP CL	ETAT	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
			Contrat : prestations de services et Atelier	DN UGP	ETAT	50 000	40 000	10 000			
Sous total 3.2											
Sous total 3											
RESULTAT 4 La dynamique communautaire est renforcée pour un développement local intégré et participatif	4.1. Les collectivités locales et l'ensemble des acteurs locaux des provinces disposent d'une plateforme d'appui conseil et de services au développement local à travers les GTL et GTP renforcés	Renforcement des capacités à travers un développement de divers outils et instruments pratiques destinés aux CL	Ateliers et Formation	DN UGP GTP CP	ETAT	50 000	15 000	15 000	15 000	5 000	
			Contrat : prestations de services et Ateliers	DN UGP CL CP	ETAT Autres	50 000	20 000	20 000	10 000	10 000	
		Mise en place d'instruments de planification et de suivi de la gestion administrative des CL pour une meilleure prise de décision (base de données, observatoires...)	Contrat : prestations de services et Formation	DN UGP CL CP	ETAT Autres	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
			Ateliers et Formation	DN UGP CL CP	ETAT	40 000	10 000	10 000	10 000	60 000	15 000
Sous total 4.1											

Résultats/Produits attendus	Indicateurs de produits	Activités principales	Description budgétaire	Acteurs responsables	Bailleurs	Total \$	2013	2014	2015	2016	
	4.2. Les capacités des organisations de la société civile des provinces ciblées sont renforcées leur permettant de jouer le rôle d'arbitre.	Identification des OSC qui appuient la décentralisation et le développement local (mise en place d'une base de données)	Rencontres	GTP CP	ETAT	10 000	5 000	5 000			
		Sessions de formation au profit des OSC pour leur permettre de contribuer de façon efficace à la conduite des activités menées aux différentes échelles du programme.	Formation	DN UGP GTP CP ART	ETAT Autres	50 000	15 000	15 000	15 000	5 000	
		Prise en compte des femmes et des groupes vulnérables pour leur participation au processus de développement des CL	Rencontres	GTP CP	ETAT Autres	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
		Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'information, de sensibilisation et de communication pour les acteurs de la société civile	Contrat : prestations de services et Ateliers	DN UGP	ETAT Autres	25 000	10 000	10 000	5 000	5 000	
	Sous total 4.2.					105 000	35 000	35 000	25 000	10 000	
	4.3. Les capacités des organisations du secteur privé sont renforcées	Appui aux chambres de commerce pour la mise en place d'un Programme pilote pour une modernisation du secteur privé	Contrat : prestations de services et Ateliers		DN UGP GTP CP ART	ETAT Autres	50 000	10 000	30 000	5 000	5 000
		Identification des acteurs professionnels du secteur privé (mise en place d'une base de données)	Rencontres		GTP CP	ETAT	10 000	5 000	5 000		
		Renforcement des capacités des acteurs du secteur privé sur des thématiques (accès au financement, textes réglementaires, formations techniques, etc.)	Formation		DN UGP GTP CP ART	ETAT Autres	50 000	10 000	30 000	5 000	5 000
		Sous total 4.3.					110 000	25 000	65 000	10 000	10 000
	4.4. Les services techniques de l'État sont renforcés dans les zones du programme	Mise en place d'espaces de dialogue et de concertation entre les services techniques et les CL	Contrat : prestations de services et Ateliers		DN UGP	ETAT	20 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Elaboration et animation d'un cadre de suivi participatif		Contrat : prestations de services et Ateliers		DN UGP	Autres	40 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Sous total 4.4.						60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	
Sous-total 4					525 000	160 000	205 000	110 000	50 000		

Résultats/Produits attendus	Indicateurs de produits	Activités principales	Description budgétaire	Acteurs responsables	Baillleurs	Total \$	2013	2014	2015	2016	
RESULTAT 5 Le partenariat local, national et international est développé pour la promotion du dialogue entre les territoires et l'impulsion de la coopération décentralisée	5.1. Les fonctions d'impulsion et de positionnement stratégiques du programme sont renforcées pour le développement du partenariat local	Elaboration d'outils de promotion des collectivités locales basés sur les Lignes Directrices	Contrat : prestations de services et Ateliers	DN UGP GTP	ETAT	100 000	50 000	25 000	25 000		
		Appui à la promotion du Programme auprès des partenaires locaux au développement appuyant la décentralisation et le développement local	Rencontres Missions	CNC DN UGP GTP	ETAT	50 000	20 000	20 000	10 000	10 000	
		Signature d'accords de partenariat avec des structures nationales et locales	Rencontres Missions	DN UGP	ETAT	30 000	15 000	10 000	5 000	5 000	
	Sous total 5.1						180 000	85 000	55 000	40 000	
		5.2. La coopération internationale, décentralisée et sud est développée	Identification des partenaires nationaux et internationaux (mise en place de base de données)	Rencontres Missions	DN UGP	ETAT	30 000	15 000	10 000	5 000	
	Appui à la promotion du Programme auprès des partenaires internationaux de la coopération décentralisée		Rencontres Missions	CNC DN UGP ART	ETAT Autres	40 000	10 000 40 000	10 000 15 000	10 000 5 000	10 000	
	Organisation de visites d'échange et de partage d'expérience entre collectivités locales		Rencontres Missions	DN UGP ART	ETAT	60 000	20 000	15 000	15 000	10 000	
	Sous total 5.2						240 000	115 000	60 000	45 000	20 000
		5.3. Un plan de communication opérationnel du programme est élaboré et mis en oeuvre.	Elaboration et mise en oeuvre d'une stratégie de communication intégrant le genre et les groupes vulnérables dans le développement local	Contrat : prestations de services et Ateliers	DN UGP	ETAT	150 000	60 000	40 000	25 000	25 000
	Capitalisation des bonnes pratiques et suivi de la prise en compte du genre dans les approches de développement local et le financement des projets		Contrat : prestations de services et Ateliers	DN UGP	ETAT	65 000	10 000	15 000	20 000	20 000	
Diffusion et dialogue national sur les bonnes pratiques en matière de développement local	Contrat : prestations de services et Ateliers		DN UGP	ETAT	75 000	15 000	20 000	20 000	20 000		
Sous total 5.3						290 000	85 000	75 000	65 000	65 000	
						710 000	285 000	190 000	150 000	85 000	
GRAND TOTAL						8 150 000	2 240 000	2 445 000	2 060 000	1 405 000	

Résultats/Produits attendus	Indicateurs de produits	Activités principales	Description budgétaire	Acteurs responsables	Bailleurs	Total \$	2013	2014	2015	2016
REPARTITION PAR BAILLEURS										
Total ETAT						6 000 000	1 690 000	1 770 000	1 595 000	945 000
Total PNUD						1 000 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Autres						1 150 000	300 000	425 000	215 000	210 000

17

ANNEXES

 A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized triangle with a horizontal line underneath, followed by a cursive letter 'R'.

ANNEXE 1 : DEFINITION ET CONTENU DES CONCEPTS

- **Le processus participatif** : l'approche participative du programme, à travers des Groupes de Travail Provinciaux et Locaux, permettra de valoriser l'apport de toutes les couches des populations impliquées et de les insérer de façon durable dans les mécanismes de programmation et de réalisation des activités de développement local. La participation permet également l'implication de tous les ministères compétents aux niveaux national et provincial afin de mieux organiser la demande locale.
- **Le développement local** : le développement local est un processus grâce auquel tous les acteurs d'une communauté participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de développement dans le but d'améliorer le niveau, le cadre et la qualité de vie des citoyens. Il propose une approche globale, intégrée, communautaire et horizontale du développement des collectivités. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Le programme ART GOLD Gabon va appuyer les collectivités locales à disposer de plans de développement locaux participatifs qui seront les outils de promotion du développement local.
- **La dynamique communautaire** : le principe de la dynamique communautaire a pour objectif de faciliter l'émergence et le renforcement des capacités des organisations à base communautaires (les Associations et Groupements villageois, les ONGS locales, les Coopératives, etc.) afin que celles-ci puissent être des acteurs du développement local.
- **L'innovation** : le Programme ART GOLD s'appuiera aussi sur le soutien et la diffusion de l'innovation technique et technologique dans les secteurs ayant un fort potentiel économique au niveau de chaque territoire tels que l'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche, l'artisanat, etc... Dans cette perspective, des échanges seront développés avec des universités et des centres de recherches pour l'amélioration en quantité et en qualité des produits et services locaux.
- **La gouvernance locale** : Un des aspects de la gouvernance locale consiste en un ensemble de mécanismes et de processus qui permettent une gestion efficace et efficiente des ressources des collectivités. Le Programme ART GOLD Gabon mettra l'accent sur l'appui conseil, c'est à dire l'accompagnement des acteurs sur le plan technique, économique et financier, tout en leur laissant la possibilité de jouer leur rôle. Dans ce sens, le programme mettra en place des modules de renforcement de capacités au profit des acteurs de la décentralisation afin qu'ils puissent développer les potentialités au niveau de leur territoire et mieux être au service des citoyens.
- **Le développement intégré** : ART GOLD Gabon se caractérise par une approche multisectorielle, qui intègre à la fois les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, de la culture, de l'écotourisme, ainsi que les autres services d'appui à l'économie locale. Cette approche intégrée permet de prendre en compte tous les aspects de la gouvernance et du développement local et de créer des synergies entre les différents domaines d'intervention. De même, elle permet non seulement une utilisation optimale des ressources mais aussi une maximisation de l'impact du programme.
- **La promotion du Genre** : l'approche Genre va se concrétiser à travers des actions de formation en planification et en gestion, de mise en œuvre de microprojets en faveur des femmes. Dans chaque zone d'intervention, un quota des bénéficiaires sera déterminé pour assurer la participation effective de la femme dans le Programme. Cette approche permettrait de garantir la participation effective des femmes.
- **La coopération décentralisée et Sud-Sud** : le développement d'un partenariat local, national et international en vue de renforcer les ressources existantes à travers les échanges de technologies et de compétences permettra la pérennisation des acquis du programme. Cette coopération permettrait également de se doter d'une assistance technique spécialisée dans divers secteurs.

- **L'efficacité de l'aide** : Elle fait référence à la « déclaration de Paris » de 2005 et du sommet de Busan de 2011 qui préconise que les ressources provenant de la coopération doivent contribuer efficacement à l'atteinte des OMD en respectant les principes de l'appropriation, de l'alignement et de l'harmonisation. Ainsi la bonne gestion des ressources mises à disposition par la coopération internationale et décentralisée au niveau local doivent être gérées efficacement pour réduire la fragmentation
- **L'appropriation** : Elle constitue sur le plan de l'approche, un processus qu'il faut installer dès le départ en termes de relève en institutionnalisant le programme pour assurer sa durabilité. Les projets ART l'utilisent à bon escient en ce sens qu'elle permet aux acteurs nationaux et locaux de se sentir impliqués dans le processus au démarrage et de se positionner comme responsables du programme.
- **L'approche territoriale** : le territoire constitue dans l'approche ART une vision importante de l'espace en ce sens qu'elle intègre, une diversité de facteurs que l'on doit prendre en compte dans le cadre du développement d'une zone donnée. Il répond plus à une volonté d'ouverture qui dépasse les découpages administratifs qui souvent, renferment les populations dans des espaces qui ne répondent pas toujours à des critères de développement. Il est un outil important dans la vision territoriale et dans la mise en œuvre de ces projets au niveau provincial.
- **La Communication pour le Développement** : C'est un élément de renforcement de capacités qui développe ses propres outils et qui s'adresse particulièrement à des acteurs du développement à la base (collectivités locales, développeurs, animateurs, populations locales etc.). Elle n'est ni un outil de publicité ou de propagande ; son rôle est de vulgariser des connaissances, de faire connaître des expériences utiles au niveau local et d'accompagner les politiques de développement local. C'est à ce titre qu'elle est présente dans les projets ART.



LETTRE D'ACCORD

ENTRE

LE PNUD

ET

LE MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

POUR

LA FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI

**Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance
Locale et le Développement du Gabon
(ART GOLD Gabon : Phase 2)**

Monsieur le Ministre,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Gouvernement du gabonais (ci-après désigné le « Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui au Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement (ART GOLD Gabon phase 2) au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Gouvernement conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné dans le document descriptif d'appui au programme ART GOLD Gabon, en l'occurrence le Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable du Gabon.

2. Le PNUD Gabon fournit des services d'appui à l'exécution du programme, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. En fournissant ces services d'appui, le PNUD Gabon doit veiller à renforcer la capacité du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, l'agent d'exécution, afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement et d'assurer la pérennité du programme. Les frais engagés par le PNUD Gabon dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget du Programme ART GOLD Gabon.

3. En outre, le PNUD Gabon fournit, à la demande du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable, les services d'appui ci-après :

- (a) Identification et recrutement et Gestion du personnel à affecter à l'Unité de Gestion du Programme

- (b) Définition et facilitation des activités de formation
- (c) Identification et recrutement de consultants nationaux et internationaux
- (d) Passation des marchés de fournitures et de services
- (e) Achat de biens et services
- (f) Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.
- (g) Accès au système ATLAS
- (h) Appui à la mobilisation de ressources

Ces services seront appliqués aux activités suivantes selon le cadre de Résultats du Document descriptif d'appui au programme:

Résultats Attendus	Activités	Budget Prévisionnel
RESULTAT 1 Un cadre opérationnel de planification, de suivi et de coordination du Développement local opérationnel est mis en place et renforcé.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'Unité de Gestion du Programme, du CNC et des Groupes de travail des Provinces et départements - Cartographie des Provinces, identification des besoins et planification - Signature de conventions avec les collectivités locales et autres acteurs partenaires - Suivi-évaluation 	Cf. Document de programme
RESULTAT 2 Les capacités et les compétences des acteurs locaux en matière de planification et de gestion programmatique sont développées et renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des institutionnelles des structures nationales, des collectivités locales en charge de la mise en œuvre du programme - Appui à l'élaboration de plans de développement locaux - Appui à l'élaboration d'outils de suivi participatifs 	Cf. Document de programme
RESULTAT 3 Le Développement Economique Local est promu pour l'accès aux services sociaux, la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de stratégies de développement économique local - Mise en place d'un Fonds de Développement Local - Financement et suivi de la mise en œuvre de projets communautaires - Identification et recrutement d'institutions de micro-finance 	Cf. Document de programme
RESULTAT 4 La dynamique communautaire est renforcée pour un développement local intégré et participatif	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des Groupes de Travail - Renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile - Renforcement des capacités du secteur privé local - Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés - Campagnes de sensibilisation sur l'importance du mouvement communautaire pour le développement local - Formations des acteurs des différentes OBC 	Cf. Document de programme

Résultats Attendus	Activités	Budget Prévisionnel
RESULTAT 5 Le partenariat local, national et international est développé pour la promotion du dialogue entre les territoires et l'impulsion de la coopération décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de partenaires locaux, nationaux et internationaux en appui au programme - Organiser des rencontres de présentation et de vulgarisation du Programme ART GOLD Gabon - Participation aux grandes rencontres sur la coopération décentralisée - Organisation de missions d'échanges avec des partenaires internationaux - Développement de la coopération décentralisée - Appui à la mobilisation de ressources Mise en place d'une stratégie de communication - Publication des rapports et des réalisations dans les différents espaces de la coopération décentralisée et des OMD, ART Internationale et Comité Scientifique UNESCO 	Cf. Document de programme

4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus et les budgets prévisionnels correspondants sont détaillés à l'annexe au document descriptif d'appui au programme, sous la forme figurant à l'appendice ci-joint. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le PNUD Gabon pendant la durée du programme ART GOLD, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable.

5. Les dispositions pertinentes du Document sur l'assistance du PNUD au Gabon signé le 11 novembre 1974, y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité de l'ensemble de l'exécution nationale des programmes par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme.

6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le PNUD Gabon conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 doivent être précisées dans le document d'appui au programme ART GOLD Gabon.

8. Le PNUD Gabon présente des rapports d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

10. Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD Gabon quant aux conditions régissant la fourniture, par le PNUD Gabon, de services d'appui à l'exécution nationale du Programme ART GOLD Gabon.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.